

Arrêté N° 2024-09

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

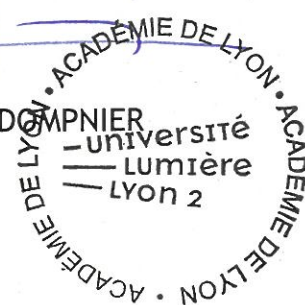
Arrêté :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif à la licence sciences de l'éducation et de la formation est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 16/01/2024

La Présidente,


Nathalie DOMPNIER


COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2023 - 2024

Intitulé exact du diplôme :

Licence sciences de l'éducation et de la formation

	Nom, prénom	Qualité :
Président du jury	Nicolas DIVERT	mcf
Enseignante-chercheur	Isabelle GUINAMARD	mcf
Enseignant-chercheur	Denis POIZAT	mcf
Professionnelle	Lara FERNANDEZ	CPE
Professionnel	Dominique GERARD	Enseignant en collège